

Délibération

Demande relative à l'annulation de la délibération DA n° 256 – DA 25_160 et à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 552'000.- pour l'acquisition d'un Tonne-Pompe pour la compagnie des sapeurs-pompiers de la Ville de Thônex et vente d'un camion tonne MAN 12.250

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu la délibération n° 256 – DA 25_160 voté par le conseil municipal le 1^{er} avril 2025, qui doit être annulée ;
- vu les problèmes techniques rencontrés par le tonne-pompe MAN TGL 12.250 tels que fuites récurrentes au niveau de la pompe, l'usure avancée de la boîte de vitesses et l'obsolescence technologique et mécanique,
- attendu que le tonne-pompe actuel de la Compagnie des sapeurs-pompiers est en service depuis 2013 et devrait être remplacé par un nouveau véhicule plus performant et plus en phase avec les besoins actuels,
- vu les nouvelles exigences et normes à respecter afin d'être en conformité avec les normes suisses et européennes tant au niveau de la sécurité que de l'environnement,
- vu la procédure ouverte de marché public conduite qui a permis une mise en concurrence durant cet automne qui a permis de dégager la meilleure offre qualité prix qui porte sur un véhicule Rosenbauer TP AT 2400/100 qui est un véhicule de démonstration dont le prix d'acquisition est de CHF 496'484.- HT auquel s'ajoute des accessoires indispensables pour un montant de CHF 13'561.- soit un montant total TTC de CHF 551'358.-,
- vu l'offre de reprise du véhicule tonne-pompe MAN-TGL 12.250 formulée par Rosenbauer pour un montant de CHF 70'000.- HT soit CHF 75'670.- TTC, celui-ci étant inscrit pour un montant de CHF 0.- au bilan de la commune,
- Vu les coûts annuels induits par cette acquisition qui a été évaluée à CHF 65'097.-, montant qui comprend les charges d'amortissement, les charges de financement de l'emprunt et les frais d'entretien ;
- Vu l'exposé des motifs fourni par le service technique de la Ville de Thônex,

Sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal

décide

par 25 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'annuler la délibération n° 256 DA 25_160 votée par le Conseil municipal le 1^{er} avril 2025 relative à l'acquisition d'un tonne-pompe pour la Compagnie des sapeurs-pompiers de Thônex.
2. D'accepter l'acquisition d'un véhicule tonne-pompe TP AT 2400/100 Rosenbauer pour un montant total TTC de CHF 551'358.- en remplacement du tonne-pompe MAN TGL 12.250 en service depuis 2013.
3. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 552'000.- comprenant le prix d'achat du véhicule et le matériel accessoire.
4. D'accepter de revendre le camion tonne MAN TGL 12.250 à Rosenbauer dans le cadre de cette acquisition pour un montant de CHF 75'670.- TTC.
5. De comptabiliser la dépense et la recette dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
6. D'amortir la dépense nette au moyen de 15 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la ligne budgétaire 1500.330 dès la livraison du véhicule.
7. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à hauteur du chiffre indiqué sous le point 3 afin de permettre l'acquisition de ce véhicule.

21 janvier 2026

(DA 26_025) cm/20/01/2026

